

INSCRIPTIONS ÉCOLE DE MUSIQUE

Informations - rentrée 2018/2019



ÉVEIL MUSICAL

Pour les enfants de 4, 5 et 6 ans de la moyenne section de maternelle jusqu'au CP. Approche ludique de la musique.

Première année - moyenne et grande section de maternelle: Découverte des sons, des rythmes, des notes, des mélodies, grâce à l'utilisation de la voix et des petits instruments.

Deuxième année - grande section de maternelle ayant suivi la 1^{ère} année d'éveil et CP: Préparation à la pratique instrumentale: initiation ludique à la lecture de notes et de rythmes et séances d'initiation instrumentale en vue du choix de l'instrument.

ÉTUDES INSTRUMENTALES

Instruments enseignés : Flûte à bec - Flûte traversière - Clarinette - Hautbois Saxophone - Trompette - Trombone - Tuba - Cor - Piano - Accordéon - Guitare classique Guitare électrique et Basse - Percussions - Chant individuel - Violon - Violoncelle

Formation Musicale à partir de 7 ans et obligatoire pendant toute la durée des études instrumentales jusqu'à la fin du Cycle 2.

Pratiques collectives

L'école de musique encourage les pratiques collectives dès la 3ème année d'instrument. Orchestre Junior - Direction Christophe Benoist: le samedi, 1h30 en fin de matinée.

Groupe de guitares - Direction Maud Moriame : le mercredi après-midi.

Groupes de musiques actuelles : Rock, pop, jazz, hip hop : horaires à définir.

Chant Chorale

Atelier Chorale Enfants: pour les enfants de 7 à 10 ans, le vendredi de 16h05 à 17h. Atelier Chorale Juniors: pour les enfants de 11 à 16 ans, le vendredi de 17h15 à 18h15. Atelier Chorale Adultes: pour les adultes (à partir de 16 ans), le vendredi de 18h30 à 19h45.

Adultes et adolescents désirant s'initier ou approfondir une pratique instrumentale, il n'est pas trop tard, l'école accueille aussi les adultes et les « grands débutants »!

Renseignement en Mairie ou sur : ecoledemusique@la-wantzenau.fr

Début des cours le lundi 17 septembre 2018

DATES d'INSCRIPTIONS 2018/2019

MODALITÉS D'INSCRIPTION (en 2 étapes obligatoires)

1. Inscriptions administratives et inscription en cours de Formation Musicale

Cette étape est obligatoire. Les créneaux de cours individuels ne pourront être déterminés qu'après validation de l'inscription administrative de l'élève et détermination du créneau horaire de cours de Formation Musicale.

ÉVEIL MUSICAL 1ère et 2ème année :

Réunion d'information et inscriptions Mercredi 5 Septembre de 13h30 à 14h30.

ÉLÈVES SORTANT d'ÉVEIL MUSICAL et débutant le parcours instrumental :

Mardi 4 Septembre de 18h à 19h.

RÉ-INSCRIPTIONS anciens élèves :

Mercredi 5 Septembre de 8h à 12h et de 15h à 19h. Jeudi 6 Septembre de 16h à 19h.

NOUVELLES INSCRIPTIONS enfants:

Samedi 8 septembre de 8h à 11h.

NOUVELLES INSCRIPTIONS adultes:

Samedi 8 Septembre de 11h à 12h.



Les formulaires d'inscriptions seront disponibles sur place ou peuvent être retirés préalablement en mairie.

2. Réservations de créneaux horaires de cours individuels d'instruments

Une fois l'inscription administrative validée, les créneaux horaires de cours individuels seront déterminés :

Pour les cours de Piano et d'Accordéon : Au moment de l'inscription administrative.

Pour les cours de Clarinette / Flûte traversière / Hautbois / Saxophone Trompette / Cor / Trombone / Violon / Violoncelle / Guitare Classique - classe de Maud Moriame : Vous serez contactés par mail ou par téléphone entre le 10 et le 12 septembre.

Pour les cours de Percussion - classe de Matthieu Eby :

Permanence du professeur, le mardi 11 septembre de 18h à 20h30.

Pour les cours de Guitares - classe de Gontran Motyka :

Permanence du professeur, le mercredi 12 septembre de 18h à 20h.

Pour les cours de Chant - classe de Élodie Marbach :

Permanence du professeur, le mercredi 12 septembre de 17h30 à 19h30.